

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GROS REBUTS REMBOURRÉS À JETER : COMMENT FAIRE?

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 mars 2018 – Compo-Haut-Richelieu inc. rappelle aux citoyens des 12 municipalités qu'elle dessert que les gros rebuts rembourrés, les tapis, les textiles et les toiles sont refusés dans les écocentres. Pour s'en départir, il suffit de les déposer aux ordures ménagères les journées de collecte régulière.

Consignes à respecter

- Les toiles et les tapis doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux d'une longueur maximale de 1 mètre et d'un diamètre maximal de 30 centimètres.
- Les gros rebuts acceptés aux ordures doivent être déposés en bordure de rue pour 7 h le matin de la collecte régulière.
- Prévoir les risques d'intempéries est essentiel. La pluie, la neige et le verglas peuvent rendre ces articles trop lourds.

Pour assurer le ramassage de ce type de rebuts, les citoyens peuvent transmettre leur adresse à l'avance auprès du service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu inc. au 450 347-0299 ou à info@compo.qc.ca.

Dépôts sauvages

En aucune circonstance, des ordures devraient être laissées à des endroits inappropriés comme des terrains vacants ou aux abords de routes peu achalandées. Ces situations causent des problématiques tant au niveau des odeurs, de la salubrité que de la pollution visuelle.

Compo-Haut-Richelieu inc. encourage les citoyens à s'informer avant de se départir de déchets. Certains rebuts peuvent être apportés à l'écocentre, d'autres non. Par la même occasion, ils pourront connaître le fonctionnement et les procédures en vigueur dans les écocentres.

-30-

Source : Cindy Rousselle, responsable des communications
450 347-0299, poste 26
cindy.rousselle@compo.qc.ca